

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LUNEL-VIEL N° 15/2023****Nombre de membres :**

Afférents au Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2023DATE D'AFFICHAGE : 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Fabrice Fenoy.

PRESENTS : M. FENOY – Mme FROIDURE – Mme BOUABDALLAH – Mme MOUSSU – Mme MONGRAIN – Mme GRANDGONNET – Mme FLOCH – Mme GARCIA – Mme DEFAUX

ABSENTS EXCUSÉES : M. VADELL – M. CHAZALLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FROIDURE

OBJET : APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX DOSSIERS D'AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Sylvie FROIDURE

Le CCAS de Lunel-Viel propose depuis 2019 une aide à la pratique sportive et culturelle qui repose sur un partenariat avec les associations de la commune. Ce partenariat est formalisé par l'établissement d'une convention signée par le CCAS, représenté par son Président et les associations partenaire. Celle-ci est reconductible 3 fois sans excéder 4 années.

Le CCAS s'engage à prendre en charge une partie de la cotisation à l'association partenaire pour les enfants bénéficiant de l'aide et les associations s'engagent à proposer des activités encadrées par des professionnels ou attestant de compétences dans le domaine.

Un comité de pilotage se réunit chaque année afin d'apprécier les candidatures des familles selon différents critères (lieu de résidence, quotient familial, date d'inscription, enfant porteur ou non d'un handicap). Les personnes éligibles sont les enfants âgés entre 4 et 17 ans.

A l'issue du comité de pilotage, un compte-rendu annuel est présenté lors du conseil d'administration établissant le bilan du nombre d'enfants partenaires et du nom des associations partenaires.

Pour information, au titre de l'année 2023/2024, 47 enfants sont éligibles et bénéficiaires de l'aide à la pratique sportive et culturelle. 10 enfants sont inscrits aux ateliers de pratique musicale organisés en partenariat avec le Groupement Artistique Montpelliérain (GAM) et 37 enfants sont inscrits au sein des associations sportives partenaires suivantes :

- BBLV Basket-ball Lunel-Viel
- USLV Union Sportive Lunel-Vielloise
- Judo club Kumi Kata
- Temps danses
- Tennis Club Lunel-Viel

Le conseil d'administration du CCAS, ayant ouï l'exposé de madame Froidure, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec les nouvelles associations accueillantes citées ci-dessous pour les enfants bénéficiaires de l'aide à la pratique sportive et culturelle et verser la participation aux associations au compte 651341 : *Aides à la pratique sportive et culturelle*.

- Arts & souhaits
- Atelier Céruléum.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président
Fabrice Fenoy

La Secrétaire
Sylvie Froidure